

DES COÛTS DES FACTEURS COMPETITIFS

Depuis la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, les coûts des facteurs sont devenus encore plus compétitifs. Néanmoins, le Gouvernement ivoirien s'est engagé à poursuivre sa politique de maîtrise des coûts des facteurs de production et à oeuvrer à la baisse progressive des coûts, jugés encore élevés, de certains facteurs de production, notamment l'électricité et le gaz.

A ce jour, les coûts de certains de ces facteurs s'établissent comme indiqué ci-après :

1- PRIX DES TERRAINS

RUBRIQUES	PRIX OU LOCATION (BAUX) F/m2/
Prix d'aliénation des terrains	1 000 à 1 500 F/m ²
Prix coûtant du terrain équipé	4500 à 6 500 F/m ²
Prix du marché libre	8 000 à 20 000 F/m ²
Prix « fiscal »	de 4,5% à 6,5% de la valeur vénale
Baux emphytéotiques:	
1° Baux concédés par l'Etat:	
Zones industrielles de VRIDI (30 ans consécutives et renouvelables) :	100 F/m ² /an
. Zones industrielles de KOUMASSI (30 ans)	65 F/m ² /an
. Zones industrielles de YOPOUGON (30 ans)	100F/m ² /an ou 165 F/m ² /an (2 500 m ² minimum)
Zones artisanales de YOPOUGON (30 ans) :	50 F/m ² /an
.Zones industrielles Nord-Abidjan(ABOBO) :	50 F/m ² /an
Villes de l'intérieur (sauf SAN-PEDRO)	30 /m ² /an
SAN-PEDRO (quelque soit l'usage) : varie en fonction de la zone :	20F/m ² à 160F/m ²
2° Baux concédés par les Ports autonomes :	
ABIDJAN (30 ans pour les gros investissements)	
- Hors zones douanières :	600F/m ²
- Zones sous-douane:	
magasins cales :	5540F/m ² /an
magasins simples :	3500 F/m ² /an
Terre-plein pavés (pour l'entreposage de conteneurs) :	3200 F/m ² /an
Terre-plein 1ère zone (limite du magasin):	2500 F/m ² /an
Terre-plein 2ème zone (derrière magasin)	1550 F/m ² /an
.	
SAN-PEDRO (30 ans):	
- Zones sous-douane (bitumées ou pavées)	2 400 F/m ² /an
1ère zone :	1500 F/m ² /an
2ème zone :	
- zones Hors douanes :	575 F/ m ² /an
3ème zone :	280 F/m ² /an
4ème zone :	

N.B : Le loyer est payable annuellement, l'unité étant le FCFA/m²/an

2- PRIX DE CONSTRUCTION

RUBRIQUES	PRIX MOYEN DU M2 UTILE/HABITABLE (F/m ² Hors TVA)
BATIMENTS INDUSTRIELS	
Petits ateliers ou hangars Fondation légères en béton non armé en bois ou béton légèrement armé, sol en dallage non armé d'épaisseur 8 cm et chape ciment, élévation en agglos de ciment ou panneaux bois, charpente en bois de faible portée, couverture en tôles	46 600
Ateliers moyens Fondations en béton armé, ossature en béton armé, sols en dallage armé d'épaisseur 10 cm et chape ciment incorporée, élévation en agglos de ciment, charpente en bois de portée moyenne, couverture en tôles	65 100
Construction lourdes, grands ateliers Fondations en béton armé, ossature métallique ou en béton armé de grande portée, sols en dallage armé d'épaisseur 12 à 15 cm et chape ciment incorporée, peinture au sol de forte résistance, élévation en agglos de ciment ou panneaux métalliques, charpente métallique de grande portée, couverture en tôles	170 000
BUREAUX	
Bâtiments à rez- de- chaussée Fondations en béton armé, ossature en béton légèrement armé, sols en dallage non armé d'épaisseur 8 cm et carrelage ou moquette, élevage en agglos de ciment, couverture en dalle hourdis + béton armé et étanchéité ou charpente en bois de faible portée avec couverture en tôles et faux plafond en contre plaqué, plomberie, électricité, climatisation individuelle, menuiserie intérieure et extérieure en bois, peinture de série courante	206 000
Bâtiments à plusieurs étages Fondations en béton armé, ossature en béton armé, sols en dallage armé d'épaisseur 8 cm et carrelage ou moquette, élevage en agglos de ciment, couverture en dalle hourdis + béton armé et étanchéité ou charpente en bois de faible portée avec couverture en tôles et faux plafond en contre plaqué, plomberie, électricité, climatisation individuelle, menuiserie intérieure et extérieure en bois, peinture de série courante	221 000
Immeuble de grande hauteur Fondations en béton armé, ossature en béton armé, plomberie, électricité, climatisation centrale, ascenseurs, sécurité incendie, menuiserie intérieure en bois, menuiserie extérieure en aluminium	385 000

HABITATIONS	
Habitat économique Fondations en béton armé, ossature en béton légèrement armé, sols en dallage non armé d'épaisseur 8 cm et chape ciment, élevage en agglos de ciment, charpente en bois de faible portée avec couverture en tôles et faux plafond en contre plaqué, plomberie, électricité, menuiserie intérieure et extérieure en bois, peinture de série courante	65 000
Villa moyen standing Fondations en béton armé, ossature en béton armé, sols en dallage armé d'épaisseur 8 cm, élevage en agglos de ciment, couverture en dalle hourdis + béton armé et étanchéité ou charpente en bois de faible portée avec couverture en tôles et faux plafond en contre plaqué, plomberie, électricité, menuiserie intérieure et extérieure en bois, peinture de série courante	141 500
Villa confortable Carrelage de qualité supérieure, climatisation individuelle, menuiserie extérieure en aluminium	180 000
Appartement confortable Carrelage de qualité supérieure, climatisation individuelle, menuiserie extérieure en aluminium	210 000
Villa grand standing Carrelage de qualité supérieure, climatisation centrale, menuiserie extérieure en aluminium, sol en marbre, murs extérieurs carrelés	250 000

3- PRIX DE L'ELECTRICITE

Les différentes tarifications applicables se présentent comme suit :

I- **Les Tarifs Basse Tension**

Ils correspondent à un réglage de disjoncteur inférieur ou égal à 60 Ampères Triphasé sous une tension de 220 Volts monophasée ou 380 Volts triphasée .

La facturation est bimestrielle .

L'on distingue principalement les tarifs Basse tension suivants :

A- Tarif modéré domestique basse tension (1,1 Kva ou 5 Ampères) pour les ménages dont la puissance souscrite n'excède pas 1,1 Kva soit 5 Ampères. Ce tarif bénéficie de deux avantages exceptionnels :

1. Une TVA à taux réduit : 11,11°/°
2. Une subvention de l'Etat pour les consommations comprises dans la première tranche (80 kwh par bimestre)

Tarif modéré domestique Basse Tension	FHT FCFA	TVA (11,11°/°)	FTTC FCFA
---------------------------------------	----------	-------------------	--------------

Prime fixe par bimestre	486,00	54,00	540,00
Prix du Kwh 1ère tranche	31,35	3,48	34,83
Prix du Kwh 2ème tranche	62,65	6,96	69,61
Redevance électrification par bimestre			100,00
Redevance électrification par Kwh			1,00
Taxe communale Abidjan			2,50
Taxe communale autres communes			1,00
Prix du Kwh à Abidjan 1ère tranche			38,33
Prix du Kwh autres communes 1ère tranche			36,83
Prix du Kwh à Abidjan 2ème tranche			73,11
Prix du Kwh autres communes 2ème tranche			71,61

- B- Tarif général domestique Basse Tension** : appliqué aux ménages ou particuliers pour les consommations d'électricité à usage domestique dont la puissance souscrite est supérieure à 1,1 Kva ou 5 ampères.

Tarif Général Domestique Basse Tension	FHT FCFA	TVA (20°/°)	FTTC FCFA
Prime fixe par bimestre	1 069,20	213,84	1 283,04
Prix du Kwh 1 ère tranche 180 Kwh par KVA	52,21	10,44	62,65
Prix du Kwh 2 ème tranche	41,70	8,34	50,04
Redevance électrification par bimestre			100,00
Redevance électrification par Kwh			1,00
Taxe communale Abidjan			2,50
Taxe communale autres communes			1,00

- C- Tarif général professionnel Basse Tension** appliqué aux bureaux et aux commerces, il se présente de la manière suivante :

Tarif professionnel Basse tension	FHT FCFA	TVA (20°/°)	FTTC FCFA
Prime fixe par bimestre	1282,50	256,50	1539,00
Prix du Kwh 1ère tranche 180 Kwh par KVA	62,63	12,53	75,16
Prix du Kwh 2ème tranche (surplus)	50,02	10,00	60,02
Redevance électrification par bimestre			100,00
Redevance électrification par Kwh			1,00
Taxe communale Abidjan			2,50
Taxe communale autres Communes			1,00

Pour leur première installation, les clients doivent faire face aux frais suivants :

- frais de dossier ou d'abonnement qui s'élève à 1 225 FCFA auxquels est appliquée la TVA au taux de 20% pour les tarifs basse tension
- Avance sur consommation (ASC) variable en fonction de l'abonnement souscrit.
- acquisition du disjoncteur :

Les prix des disjoncteurs varient en fonction de la puissance souscrite :

Puissance Disjoncteur (Plage de réglage)	Montant T.T.C.
--	----------------

5 -15 Ampères monophasée	22 806
10 -30 Ampères monophasée	25 735
10-30 Ampères Triphasée	45 612
30-60 monophasée	41 880
30-60 Triphasée	58 418

II- Les tarifs en moyenne tension

Ils sont les plus utilisés par les industriels. La facturation est mensuelle .

A- Le Tarif Courte utilisation : Il correspond à un nombre d'heures d'utilisation annuelle inférieur à 1000 heures

Tarif Courte utilisation	FHT FCFA	TVA (20°/°)	FTTC FCFA
Prime fixe annuelle par kw souscrit	14 137,36	2827,47	1 6964, 83
Prix du Kwh heures pleines	41,47	8,29	49,76
Prix du Kwh heures de pointe	64,17	12,83	77,00
Prix du Kwh heures creuses	29,79	5,96	35,75
Redevance électrification annuelle par Kva souscrit			1 700,00

B- Le Tarif Général : Il correspond à un nombre d'heures d'utilisation annuelle, compris entre 1000 heures et 5000 heures.

Tarif Général	FHT FCFA	TVA (20°/°)	FTTC FCFA
Prime fixe annuelle par kwh souscrit	19451,31	3890,26	23 341,57
Prix du Kwh heures pleines	36,02	7,20	43,22
Prix du Kwh heures de pointe	49,11	9,82	58,93
Prix du Kwh heures creuses	29,79	5,96	35,75
Redevance électrification annuelle par KVA souscrit			1 700,00

C- Le Tarif longue utilisation : Il correspond à un nombre d'heures d'utilisation annuelle supérieur à 5000 heures

Tarif longue utilisation	FHT FCFA	TVA (18%)	FTTC FCFA
Prime fixe annuelle par kwh souscrit	28 263,38	5 652,68	33 916,06
Prix du Kwh heures pleines	34,27	6,85	41,12
Prix du Kwh heures de pointe	43,53	8,71	52,24
Prix du Kwh heures creuses	29,79	5,96	35,75
Redevance électrification annuelle par Kva souscrit			1 700,00

Les coût de raccordement au réseau en moyenne tension (usages industriels), est obtenu sur devis auprès de l'Agence commerciale de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (C.I.E.).

III - Les Tarifs Haute Tension

Les tarifs Haute Tension sont appliqués dans le cas d'industriels, grands consommateurs d'électricité tels que les usines textiles.

La facturation est mensuelle. Les remarques sus-indiquées relatives aux termes «courte utilisation, tarif général et longue utilisation» sont identiques dans le cas des tarifs haute tension .

TARIF COURTE UTILISATION	F H.T.	TVA 18%	F TTC
Prime fixe annuelle/kwh souscrit	34 992,00	6 998,40	41 990,40
Prix du Kwh Heures pleines	36,86	7,37	44,23
Prix du Kwh Heures de pointe	67,50	13,50	81,00
Prix du Kwh Heures creuses	20,79	4,16	24,95
Redevance électrification annuelle/Kva souscrit			1 700,00

TARIF GENERAL	F H.T.	TVA 18 %	F TTC
Prime fixe annuelle/kw souscrit	47 338,20	9 467,67	56 805,84
Prix du Kwh Heures pleines	24,44	4,89	29,33
Prix du Kwh Heures de pointe	27,68	5,54	33,22
Prix du Kwh Heures creuses	20,79	4,16	24,95
Redevance électrification annuelle par Kva souscrit			1 700,00

TARIF LONGUE UTILISATION	F H.T.	TVA 18 %	F TTC
Prime fixe annuelle par kw souscrit	59 670,00	11 934,00	71 604,00
Prix du Kwh Heures pleines	21,87	4,37	26,24
Prix du Kwh Heures de pointe	24,44	4,89	29,33
Prix du Kwh Heures creuses	20,79	4,16	24,95
Redevance électrification annuelle par Kva souscrit			1 700,00

NB : L'industrie textile et la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) bénéficient d'une tarification spéciale.

4. PRIX DE L'EAU

L'abonnement à la fourniture d'eau occasionne :

- des frais de branchement ;
- une avance sur consommation ;
- des frais de police et de pose de compteur.

Les tarifs correspondant, varient selon la nature du branchement et le diamètre du compteur.

Le barème varie par tranche de consommation et prend en compte une TVA de 20% : l'on distingue trois types de tarifs en fonction du branchement de l'abonné au réseau SODECI en raccordé ou non à l'égout :

1- Le tarif pour les Abonnés raccordés

Désignation	Prix de l'eau	Prix assainissement (zone Abidjan)	Total TTC
Tranche I : 0 à 18 m ³	184	15	199
Tranche II : 19 à 90 m ³	286	35	321
Tranche III : 91 à 300 m ³	464	75	539
Tranche IV >300 m ³	532	102	634
Tranche Administration	390	15	405

Il faut souligner qu'il existe un forfait trimestriel qui est de 10 m³ facturé à 2385 F CFA

2- Tarif pour les Abonnés Raccordables

Désignation	Prix de l'eau	Prix assainissement (zone Abidjan)	Total TTC
Tranche I : 0 à 18 m ³	184	8	192
Tranche II : 19 à 90 m ³	286	25	311
Tranche III : 91 à 300 m ³	464	55	519
Tranche IV >300 m ³	532	102	634
Tranche Administration	390	8	398

3- Le tarif pour les abonnés non raccordables

Désignation	Prix de l'eau	Prix assainissement (zone Abidjan)	Total TTC
Tranche I : 0 à 18 m ³	184	3	187
Tranche II : 19 à 90 m ³	286	6	292
Tranche III : 91 à 300 m ³	464	20	484
Tranche IV >300 m ³	532	102	634
Tranche Administration	390	3	393

Pour les abonnés raccordables et non raccordables, à leur demande, la SODECLI peut procéder à leur branchement à l'égout moyennant règlement des frais de travaux de raccordement effectués par la SODECLI après devis.

Lors de leur abonnement au réseau SODECLI, les clients s'acquittent également du prix de branchement. Celui-ci varie en fonction du diamètre du compteur :

Prix des branchements suivant les diamètres des compteurs

DIAMETRE (m ³)	MONTANT HT
15	125 110
20	116 810
30	139 325
40	156 563

Le prix des compteurs est le suivant :

DIAMETRE (m ³)	MONTANT HT
15	30 825

20	34 576
30	72 631
40	86 207